

AVIS IMPORTANT AUX ÉLÈVES DE LA 5^E SECONDAIRE

Avis à tous les élèves de la 5^e secondaire désirant s'inscrire au Cégep :

- Le candidat né au Canada mais à l'extérieur du Québec doit fournir un certificat de naissance;
- Le candidat citoyen canadien né à l'extérieur du Canada doit fournir une preuve de citoyenneté canadienne (carte de citoyenneté recto **et** verso)
- Le candidat résidant au Canada qui n'est pas citoyen canadien doit fournir un document émis par Citoyenneté et Immigration Canada attestant de son statut au Canada
- Le candidat détenteur d'un certificat de sélection du Québec (CSQ) doit fournir une copie de ce certificat
- Le candidat international doit fournir une copie de son certificat de naissance en français ou en anglais. Si le certificat de naissance est rédigé dans une autre langue, il doit être traduit par un **membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec**. Pour toute information vous pouvez contacter l'Ordre au (514) 845-4411 ou par Internet à l'adresse suivante : <http://www.ottiaq.org>. S'il n'y a pas de traducteur pour l'idiome de votre pays à cet Ordre, il faut vous adresser à : Agence Keleny, traducteurs judiciaires (514) 845-3111

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au département d'orientation.

VOUS êtes responsable de vous procurer les documents requis sinon **VOUS** serez **automatiquement refusé** au Cégep. Veuillez également noter **qu'un délai de trois semaines à 1 mois** peut être nécessaire pour obtenir une traduction du certificat de naissance. En conséquence, vous devez en faire **la demande le plus tôt possible**.